

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 61 (1916)
Heft: 7

Rubrik: Chroniques et nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

(D'un collaborateur spécial.)

Le peuple et l'armée. — Les débats au Conseil national.

Je me fais un devoir d'attirer l'attention des lecteurs de la *Revue Militaire Suisse* sur la brochure récente de M. Oscar Bosshardt, *Le peuple et l'armée*¹.

Venu de l'étranger, lors de la mobilisation générale de 1914, M. Bosshardt a été attaché comme lieutenant-secrétaire d'état-major, d'abord à la personne du général, ensuite au Bureau des Conférences de l'armée. Il a, par conséquent, eu l'occasion de voir et d'entendre bien des choses, et a été frappé du manque de concorde qui sévit en Suisse et qui se manifeste tout particulièrement dans les rapports entre le peuple suisse et son armée.

A dire vrai, M. Bosshardt me semble voir la situation terriblement en noir. A le lire, il semblerait qu'il existe un véritable antagonisme entre le peuple et l'armée, ce qui est loin d'être le cas. En outre, sous l'influence des milieux militaires un peu spéciaux, où il a exercé son activité, il est porté à donner presque tous les torts au peuple et à poser l'armée en innocente victime, ce qui n'est pas tout à fait juste.

Nous croyons volontiers que le général et le chef du Bureau des conférences sont animés d'un esprit conciliant et qu'ils ont foi dans notre démocratie armée. Il faut aussi avoir la franchise de dire qu'ils ont souvent été mal servis par leurs sous-ordres. Lorsqu'on entend, par exemple, des officiers haut placés déclarer que les notions de discipline et de démocratie sont inconciliables, ou bien que l'autocratie est la seule forme logique de gouvernement, on est bien forcé d'avouer qu'il y a aussi quelque chose qui cloche du côté de l'armée. Certains officiers, de tous grades, se font un sport de chercher querelle aux autorités civiles qui, par parenthèse, en font souvent autant.

Je crois cependant qu'on aurait tort d'attacher trop d'importance à ces symptômes. Comme le dit M. de Reynold, dans la préface du livre de M. Bosshardt, on croit parfois voir de l'antimili-

¹ Chez Atar Genève, 1916. Prix : 1 fr.

tarisme là où il n'y a que de la mauvaise humeur et du mécontentement passagers. De même, le civil voit souvent des tendances impérialistes là où il n'y a qu'un manque d'éducation. Washington exigeait que tout officier fût un « gentleman ». Aujourd'hui, on est forcé d'être moins exigeant sous ce rapport. Ce qu'il faut, en premier lieu, comme officiers, ce sont des gens énergiques, et bien que le manque de tact et la grossièreté ne soient pas nécessairement les attributs de l'énergie, ils en sont souvent l'accompagnement.

Nous avons un grand défaut tous, tant militaires que civils. c'est une susceptibilité exagérée. Nous sommes portés à mettre la notion d'amour-propre au-dessus de celle de devoir. Au lieu de marcher la main dans la main pour le bien de la cause commune, on voit trop souvent le capitaine ou commandant de place chicaner mesquinement le maire du village ; et inversement le député ou le préfet faire une sourde opposition aux ordres de l'autorité militaire.

Aussi ne peut-on qu'applaudir à M. Bosshardt lorsqu'il invite chacun à faire son examen de conscience et à se demander s'il a vraiment fait tout son devoir envers le peuple et envers l'armée.

Il faut bien que chacun se dise que nous vivons dans des temps extraordinaires, et qu'il est peut-être difficile à quelques-uns de distinguer où est le devoir. Pour moi, cela me semble bien simple. Nous devons rester fidèles à notre politique traditionnelle de neutralité. Il n'y a et il ne doit pas y avoir chez nous de parti interventionniste, ni ententophile, ni germanophile. Tout Suisse doit seconder le gouvernement dans ses efforts pour maintenir la paix en Suisse, non seulement dans notre intérêt, mais dans celui de l'humanité entière. Il faut que la Suisse reste jusqu'au bout comme un phare dans la tempête, qui montre au monde entier la voie à suivre pour aborder dans les eaux tranquilles de la paix et du bonheur. Mais, pour cela, il faut que le phare soit bâti sur le roc, et que les gardiens du phare veillent. En d'autres termes, il faut que le peuple soit uni et que l'armée soit forte.

Notre devoir est donc tout tracé : concorde dans le peuple et préparation à la guerre. *Si vis pacem, para bellum*. Préparation à la guerre ! Réalise-t-on bien dans notre peuple ce que ces quatre mots veulent dire ? Je ne le crois pas, et c'est de là que viennent la plupart des malentendus et des frottements. La guerre est un fléau qui détruit la fortune péniblement amassée, qui jette brusquement des familles riches et heureuses dans le désespoir et la misère, qui n'épargne même plus, loin derrière le front, les femmes et les enfants, tandis que les hommes sont au feu. Pour éviter ce fléau, il vaut pourtant la peine de s'imposer quelques sacrifices. La prépa-

ration à la guerre n'est pas un amusement, c'est un devoir et un devoir pénible. Il faut que chacun y mette du sien. Notre peuple n'est ni pauvre ni avare ; il peut faire plus qu'il n'a fait jusqu'à présent, et il le fera si on lui fait comprendre que c'est son devoir. D'autre part, c'est un devoir de toutes les autorités, civiles et militaires, non pas de diminuer les charges de la préparation à la guerre — qui sont zéro comparées à celles de la guerre — mais de veiller à ce qu'elles soient équitablement réparties. Il y a encore beaucoup à faire dans ce domaine.

Le peuple doit avoir le sentiment qu'on n'exige de lui que ce qu'on a le devoir d'exiger. Actuellement, le peuple n'a pas ce sentiment ; il trouve qu'on exige trop de lui, alors qu'en réalité on exige trop peu. Il faut faire comprendre cela au peuple, mais en même temps il faut veiller à une meilleure répartition des exigences et soutenir d'une façon plus efficace ceux à qui les circonstances forcent de demander plus que leur part. Il y a assez de gens chez nous qui tirent profit de la guerre ; il n'y a qu'à prendre chez eux pour indemniser ceux qui en souffrent.

Dès qu'on se place à ce point de vue, les discussions sur des questions d'amour-propre et de politique de parti paraissent bien mesquines et bien puérides. Il y a bien, dans l'étrangement du débat militaire par la majorité du Conseil national, quelque chose qui choque à première vue. Les électeurs qui envoient un député aux Chambres attendent de lui qu'il parle en leur nom et, en thèse générale, c'est leur droit. Mais si l'on y réfléchit, on doit bien se rappeler le vieil adage : la parole est d'argent, et le silence est d'or. Il y a des circonstances où l'on a le droit de parler, mais le devoir de se taire. Chacun a naturellement droit à son opinion, mais la mienne est que la clôture de la discussion sur la fameuse affaire des trains était un devoir patriotique. Que le général et le chef d'état-major n'aient pas fait preuve de beaucoup de sens politique dans cette occurrence, c'est bien possible. Mais ce n'était pas une raison pour fournir l'occasion aux antimilitaristes et antipatriotes de droite et de gauche de déverser leur bile sur l'armée et ses chefs.

Les temps sont trop sérieux pour que l'on permette à chaque mécontent ou intrigant de plastronner pour ses électeurs aux dépens de la défense nationale. La seule parole qui soit de mise en ce moment c'est celle qui est inscrite sur le monument de la bataille de Morat, et que le colonel Bolli a si opportunément rappelée récemment :

Die Eintracht schlug den Feind.

La concorde a battu l'ennemi.

CHRONIQUE DES ÉTATS-UNIS

(De notre correspondant particulier.)

Enseignements de l'expédition actuelle au Mexique. — Augmentation des effectifs et stimulus donné au recrutement par le *raid* de Villa. — La télégraphie sans fil. — Convois automobiles. — Un régiment de milice transporté en autos. — La traction automobile dans l'artillerie de campagne. — La réorganisation de l'armée ; projets officiels. — Nouveautés diverses. — Aviation militaire.

Pour des raisons faciles à comprendre, il nous est impossible, dans cette chronique, de parler avec détails de l'expédition entreprise au Mexique par les Etats-Unis pour punir le bandit Villa, prétendant évincé à la présidence de la République mexicaine. Du reste, cette opération minuscule semble singulièrement insignifiante dans les circonstances actuelles. Nous nous bornerons donc ici à l'examen de quelques points spéciaux¹.

Tout d'abord, le fait qu'une troupe d'aventuriers mexicains a pu non seulement franchir la frontière et mettre le feu à une ville américaine, mais bien surprendre le camp de la garnison et enlever au 13^e de cavalerie une centaine de chevaux ainsi que deux mitrailleuses, ce fait montre une fois de plus combien il est difficile d'empêcher le relâchement de la vigilance parmi les troupes chargées pendant des mois d'un service de surveillance monotone et uniforme. En l'espèce, il est à remarquer qu'une société anti-militariste a écrit à ce sujet une lettre sarcastique au chef d'état-major général, lui disant qu'avant de chercher à augmenter les effectifs de l'armée, il serait mieux d'obtenir une plus grande efficacité des troupes existantes : on aurait bien pu répondre à ces mauvais plaisants que c'est aux menées des pacifistes, à leur propagande qu'il faut en grande partie attribuer l'insouciance et le découragement dont on n'a maintenant que trop d'exemples dans l'armée et dans la marine.

Ensuite, le trouble en question a de nouveau fait ressortir que le ministère de la guerre ne peut organiser la plus petite expédition sans se heurter à des difficultés créées par la faiblesse des effectifs.

Le Congrès, toutefois, vient de sortir de son apathie et, le 16 mars dernier, il a été décidé de recruter immédiatement 30,000 hommes, nécessaires pour porter l'effectif de l'armée régulière à 120 000 hommes. En conséquence, on a ouvert 197 nouveaux bureaux de recrutement, dont plusieurs fonctionnent jour et nuit. Inspirés

¹ Au moment du départ de cette Chronique, la colonne expéditionnaire comprenait les 7^e, 10^e et 13^e de Cavalerie, 1 batterie à cheval et, pour assurer les communications, les 6^e, 16^e et 18^e d'Infanterie et le 1^{er} Aero-Squadron.

sans doute par les procédés de réclame employés en Angleterre et au Canada, les officiers recruteurs utilisent les affiches sensationnelles, les processions d'hommes-sandwiches ; partout la phrase : « Aidez à prendre Villa ! » occupe la place du fameux : « Votre Roi et votre Patrie ont besoin de vous ! » Dans tous les pays les mêmes causes produisent les mêmes effets en cette matière : le « raid » de Villa sur la cité de Columbus en New Mexico a eu, en petit, un résultat analogue à celui des attaques de Zeppelins sur la Grande-Bretagne.

Bien qu'il n'y ait aucune perspective de service actif, au Mexique, pour la garde nationale, les enrôlements dans cette dernière ont subitement augmenté en divers Etats. 226 hommes, en Missouri, se sont joints à la milice le mois passé ; au seul 1^{er} régiment d'infanterie il a été formé une compagnie entière de recrues. En Louisiana, il a pu être ainsi constitué une nouvelle batterie d'artillerie de campagne dans le corps historique de la *Washington Artillery* — qui fut un des régiments d'élite du Sud pendant la guerre de Sécession ; il est également question de créer deux nouvelles compagnies d'infanterie et une de milice navale. Soit dit en passant, le recrutement de la garde nationale ne paraît plus éprouver de la part des employeurs autant d'opposition ou même d'indifférence qu'il y a quelques années. Par exemple, dans la Caroline du Sud, les manufacturiers ont encouragé leurs ouvriers à former deux compagnies d'infanterie. Malheureusement, il y a un revers à la médaille : 50% des hommes sont mariés ; et, s'ils étaient appelés au service actif, ils se trouveraient dans une situation désavantageuse, avec une solde de 45 fr. par mois, au lieu d'un salaire de 15 fr. par jour. Ceci est un des écueils du système actuel.

Le service des frontières et l'expédition au Mexique ont donné un nouvel essor à la branche du Corps des signaux — la Compagnie « B » — affectée à la télégraphie sans fil. Il y a maintenant trois sections sur la frontière du Mexique et une section de montagne (à dos de mulets) avec le corps expéditionnaire. Chaque section ordinaire se compose d'un appareil de 3 kilowatts, un moteur de 35 chevaux, et l'équipement nécessaire, le tout sur un grand châssis automobile. Le mât, démontable, a un peu plus de 26 mètres. Quant au personnel, il comprend un sergent opérateur, un caporal sous-opérateur, deux mécaniciens et deux messagers montés à motocycle.

La grande difficulté, dans cette expédition, est d'assurer le ravitaillement de la colonne dans une contrée aussi dénuée de ressources et où presque tout doit être apporté de la base établie à Columbus,

sur le territoire des Etats-Unis. La ligne de communication est longue de 450 kilomètres et le pays est très accidenté. Même pendant la guerre civile, on n'avait jamais eu à faire face à un problème de cette sorte : dans la célèbre marche à travers la Georgia, exécutée par Sherman, les troupes du Nord ne se trouvèrent pas à plus de 270 km. de leur base ; elles pouvaient utiliser en partie une voie ferrée et les ressources locales.

On a mis en service une soixantaine de fourgons automobiles qui peuvent faire le trajet de la base au front en 24 heures. En fait, la traction automobile des convois est peu développée dans l'armée américaine. Ce n'est guère que depuis la mobilisation sur la frontière mexicaine en 1914 que l'on a commencé à s'occuper sérieusement de ces véhicules. Des efforts pour s'en procurer en France se sont heurtés à un mauvais vouloir évident, qui s'est traduit par des conditions pécuniaires prohibitives, cachant mal une opposition inspirée par le ministère de la guerre de Paris. Faute de mieux, il a été fait appel à neuf ou dix manufactures américaines — d'où une grande diversité dans les types employés. Ce qui se passe aux Etats-Unis est d'autant plus étrange que ce sont les *autos-trucks* américains qui, selon un journal de Londres, *The Automobile Engineer*, rendent le plus de services à l'armée anglaise en France.

En somme, tant qu'on n'aura pas organisé ici, dès le temps de paix, un service de convois militaires, complètement équipé en personnel et voitures, on sera toujours non seulement pris au dépourvu par la plus insignifiante expédition, mais aussi contraint d'assurer ces transports à la hâte, à coups de dollars, et au petit bonheur. En ce moment, le ministère commande 108 autos, ce qui représente une dépense de près de deux millions et demi de francs.

Il est assez piquant que la garde nationale montre en cette matière plus d'initiative que l'armée régulière. Le 7^e régiment de New-York, par exemple, — qui avait été le premier corps à employer les cuisines roulantes, — a fait, en septembre dernier, une intéressante expérience. Il a adressé un appel au bon vouloir de citoyens de la ville possédant de grandes automobiles de commerce, ainsi qu'à des propriétaires de ces larges voitures de plaisance appelées « touring cars », de manière à organiser le transport de ces troupes à un champ de manœuvres. En conséquence, on a pu se procurer 35 grands camions et une cinquantaine d'autres autos — 35 de ces dernières étant prêtées par des membres de l'*American Legion*¹. Les véhicules furent répartis ainsi qu'il suit :

¹ Sur l'*American Legion*, voir livraison de Mai 1915.

Chef de corps, état-major de régiment, étendard et escorte :
5 « touring ».

Musique et tambours : 4 grands omnibus pour touristes.

Etat-major de chaque bataillon : 1 « touring ».

Officiers de chaque compagnie : 1 « touring ».

Compagnies : nombre de camions variable.

Section sanitaire : 2 « touring ».

Réserve pour le cas de panne : 3 voitures vides par bataillon.

Les trois fourgons du train de combat étaient remorqués par deux camions automobiles. Il n'y eut ni confusion ni retard dans les mouvements. Une panne se produisit au retour : la voiture fut remplacée incontinent par une de la réserve, et rejoignit d'ailleurs la colonne en dix minutes. La vitesse de marche put se maintenir aisément à 18 km. à l'heure.

On a suggéré l'établissement à New-York City d'un système de réquisition d'automobiles de commerce ; le nombre en serait suffisant pour transporter facilement sur un point menacé de la côte toute la division d'infanterie de cet Etat, rassemblée à New-York. Mais en raison des rapides changements qui se produisent sans cesse dans la vie commerciale de la métropole, il est douteux qu'une telle loi puisse donner de sérieux résultats. Des mesures de cette espèce doivent être nationales, non locales.

Ce que nous disions plus haut de la traction automobile dans l'armée régulière ne s'applique pas à l'artillerie. Cette dernière a, au contraire, fait des efforts sérieux pour tirer le plus grand parti possible de l'automobilisme. Dès 1903, l'*Ordnance Department* mit à l'essai, pour les batteries de campagne, une voiture mixte, mi-chariot de batterie et mi-fourgon à bagages, sur châssis automobile. Mais ce véhicule, qui pesait 6000 kg. tout chargé, fut déclaré trop lourd pour l'artillerie mobile. En 1915, des expériences se firent à l'arsenal de Rock-Island et à l'Ecole de tir de Ft. Sill, avec des tracteurs, pour les pièces et caissons. Disons en résumé qu'il a paru peu pratique de songer à ces tracteurs pour les batteries légères (3 pouces), parce que : 1. on ne saurait actuellement compter d'une façon absolue sur la traction automobile pour amener pièces et caissons à la position de tir ; 2. avec des tracteurs, il y a toujours à craindre qu'on ne se laisse entraîner à employer une allure nuisible au matériel rigide remorqué. Mais, en ce qui concerne l'artillerie lourde, qui n'est pas sujette à des déplacements rapides, les tracteurs paraissent appelés à rendre de bons services. La preuve en est que l'ordre vient d'être donné de pourvoir deux batteries du 5^e régiment (lourd) de tracteurs pour les pièces et caissons, et de chariots auto-

mobiles pour remplacer les caissons de deuxième ligne ; d'autre part, le 1^{er} régiment (léger) aura un groupe pourvu d'un double matériel — le 3 pouces actuel à traction chevaline et le 4 pouces 7, à traction automobile. En outre, on préconise, pour les batteries *légères*, la mise à l'essai de voitures automobiles, aussi peu lourdes que possible — en tout cas pesant moins de 5000 kg. — remplaçant une partie des caissons ainsi que les voitures des autres échelons. Peut-être serait-il possible, aussi, d'utiliser ces autos pour soulager les chevaux de la batterie de combat en remorquant celle-ci sur les bonnes routes, loin de l'ennemi.

En ce qui concerne la sempiternelle question de la réorganisation de l'armée, cette chronique est trop courte pour que nous puissions entrer dans les détails, d'ailleurs assez oiseux, des divers projets. Nous n'avons guère de place, ici, que pour les faits accomplis. Le grand mal, aux Etats-Unis, en cette matière, est qu'il y a trop de plans de réformes militaires. Il est probable que chaque congressman en a un, plus ou moins élaboré, mais certainement boiteux, dans quelque coin de son pupitre. Cet état de choses se traduit par de l'opposition stérile aux propositions sérieuses, des lenteurs causées par trop d'amendements, et une confusion générale, dont il est malaisé de sortir. Jusqu'ici, la réorganisation projetée nous a déjà coûté un ministre de la guerre laborieux et capable, Mr. Lindsay Garrison. Il est tombé sur ce qu'on a appelé le « Garrison Plan », dont il nous faut dire un mot parce qu'il contenait des dispositions extraordinaires. Les caractéristiques de ce plan étaient : 1. une *réserve*, comprenant non seulement les réservistes actuels de l'armée régulière¹, mais aussi d'anciens soldats de moins de quarante-cinq ans, servant volontairement, et des spécialistes (médecins, ingénieurs, etc.), également volontaires ; 2. une *armée continentale*, sorte de milice volontaire relevant du gouvernement fédéral, et non des Etats respectifs comme la Garde nationale (ou Milice ordinaire). Cette armée devait monter à 400 000 hommes recrutés en contingents de 133 000 hommes par an ; les hommes servant trois ans dans l'élite et trois ans dans la réserve continentale. Les « continentaux » auraient été exercés dans l'élite seulement et pour 90 jours au maximum.

L'idée d'une telle armée était évidemment bonne en théorie ; mais, dans un pays *sans service obligatoire*, une telle institution est d'application difficile, par la bonne raison que le recrutement se heurterait à l'opposition des patrons et employeurs lesquels

¹ On se souvient que, d'après la loi en vigueur, la durée de l'engagement est de 7 ans, dont 4 dans l'active et 3 dans la réserve.

refuseraient généralement de prendre des ouvriers, des commis ayant à accomplir des périodes d'instruction. Bien des officiers sont d'avis que, dans l'état actuel des choses, on obtiendrait plus d'hommes un peu exercés, à infiniment moins de frais, en multipliant les camps dits « d'hommes d'affaires » ; ceux-ci pourraient se succéder sans interruption toute l'année dans la majorité des régions ; et les recrues y séjourneraient soit pendant leurs congés ou vacances, soit durant la morte saison, laquelle varie avec les différentes occupations et professions.

Le projet en ce moment soumis au Sénat porte l'effectif de paix de l'armée régulière à 178 000 hommes et celui de guerre à 250 000 — une augmentation notable, puisque à l'heure actuelle le pied de guerre est de 120 000 seulement. Il y aurait 64 régiments d'infanterie (au lieu de 30) ; 25 de cavalerie (au lieu de 15) ; et 21 d'artillerie de campagne (au lieu de 6), avec une augmentation proportionnelle des autres armes et services. La loi proposée accorde une solde d'environ 100 fr. par an aux réservistes de l'armée régulière, afin d'être sûr de les avoir à sa disposition ; elle crée des officiers de réserve, et des écoles d'instruction pour ces derniers, qui se recruteraient en grande partie parmi les étudiants d'universités, etc., ayant reçu une instruction militaire élémentaire dans ces institutions ou dans des camps d'été.

La Chambre est en train de discuter la possibilité de fédéraliser la Garde nationale ou Milice. Périodiquement, cette question revient sur le tapis, pour se butter contre des doutes basés sur les termes de la Constitution, qui, semble-t-il, font de ces troupes une force purement locale, appartenant aux divers Etats.

De nouveau, on essaye d'obtenir une petite solde pour les miliciens, payée par le gouvernement fédéral ; les officiers recevraient une indemnité d'habillement et équipement. Enfin, le projet de la Chambre contient des dispositions concernant la mobilisation de certaines industries et voies de communication en cas de guerre — une innovation très sérieuse aux Etats-Unis.

Comme nouveautés, nous mentionnerons d'abord l'organisation de sections de mitrailleurs dans les régiments de cavalerie ; ensuite une augmentation de deux batteries au 4^e régiment d'artillerie de montagne, lequel se trouve avoir ainsi 8 batteries au lieu de 6. Etant donné que 5 de celles-ci seront ou sont déjà à Panama et que deux autres, perdant provisoirement leur matériel de montagne, sont transformées en batteries lourdes à chevaux en remplacement des deux unités du 5^e d'artillerie lourde pourvues de tracteurs automobiles, il ne restera plus sur le territoire des Etats-

Unis qu'une seule batterie de montagne, conservée à titre de batterie d'expérience.

De nombreuses critiques ont été formulées ces temps derniers au sujet de l'aviation militaire. Mais il est juste d'ajouter que c'est la parcimonie du Congrès qui fait que le 2^e *aero-squadron*, aux Philippines, n'avait aucune machine à la date du 1^{er} février dernier, et que si 15 officiers aviateurs sur 24 ont été tués dans des accidents, ces pilotes étaient contraints d'user d'aéroplanes trop anciens ou défectueux. Il n'existe pas d'aéroplans de combat. L'expédition au Mexique a provoqué l'organisation du 1^{er} *aero-squadron*, à l'effectif de 10 officiers et 80 hommes ; les machines de cette unité ont été surtout utilisées pour la transmission des dépêches du front à la base. Il est original, en tout cas, que tandis que notre aviation militaire a de la peine à sortir des langes, des aviateurs américains font des prouesses au service des alliés.

CHRONIQUE PORTUGAISE

(*De notre correspondant particulier.*)

La censure et les chroniques. — L'affaire de Kionga.

Il se peut que cette lettre ne vous parvienne pas. La correspondance nationale à l'étranger est sujette à la censure d'une commission postale et je crains qu'elle ne laisse pas passer mes chroniques, tant que durera l'état de guerre.

Après neuf années d'hospitalité à votre *Revue*, j'éprouverais un profond regret de voir ma modeste collaboration en suspens.

Mes chroniques n'ont jamais eu d'autre but que de faire connaître mon pays à l'étranger, et jamais je n'ai dit un mot ni écrit une ligne qui méritât un blâme de mes concitoyens. Le passé répondra-t-il pour le futur ? Ceci me rend l'espoir que mes chroniques passeront malgré tout. Je tâcherai de mon mieux de vous informer de notre situation militaire, en toute vérité, mais en sorte de ne pas violer les convenances ni les secrets de nos affaires. Ainsi, et pour autant que la guerre m'en laissera le loisir, je continuerai à vous relater, bien que discrètement et laconiquement, ce qui se passe dans nos milieux militaires, nos douleurs ou nos bonheurs, nos échecs ou nos victoires.

* * *

Les troupes portugaises expéditionnaires ont réoccupé la baie de Kionga, à Mozambique. Kionga ? Qu'est-ce que Kionga ?

Le territoire de Kionga, situé dans l'extrême nord de notre litto-

ral de Mozambique, faisait partie du domaine colonial portugais, d'après le traité du 30 décembre 1886 souscrit par nous avec l'Allemagne et déterminant les sphères d'influence des deux pays dans l'Afrique orientale. En vertu de ce document, l'influence portugaise s'étendait jusqu'à l'embouchure du fleuve Rovuma.

Il y a vingt-deux ans, le 24 juin 1894, le consul d'Angleterre, en même temps chargé du consulat général de Portugal à Zanzibar, envoyait au ministre anglais à Lisbonne le communiqué télégraphique suivant : « Veuillez informer le gouvernement portugais que le gouverneur allemand de l'Afrique orientale a hissé le pavillon allemand à la pointe sud du Rovuma, qui appartient au Portugal. Les autorités portugaises ont protesté et le pavillon portugais a été hissé à côté du pavillon allemand en attendant une solution digne et, si possible, amicale, entre les deux gouvernements. »

Le cas, d'après les documents officiels, se serait passé de cette façon : en juin 1894 le baron de Schele, gouverneur de l'Afrique orientale allemande, à bord du bâtiment de guerre *Mowe*, escorté par quatre autres vaisseaux, en visite d'inspection dans les ports méridionaux de la colonie, avait mouillé dans les eaux de la baie de Kionga. Après le débarquement, il fit annoncer au gouverneur portugais du Ibo qu'ordre avait été donné de hisser le pavillon allemand à Kionga et qu'il l'invitait à assister à cette cérémonie. Avant même toute réponse à cette invitation, le pavillon allemand fut hissé en territoire portugais. L'autorité portugaise protesta et exprima son indignation d'une telle conduite, qu'elle qualifia de violation du territoire national.

Le baron de Schele prit connaissance de la protestation et permit que le pavillon portugais restât hissé à côté des couleurs allemandes jusqu'à résolution ou accord des deux gouvernements au sujet de la souveraineté sur le lieu. Non content de la création d'une situation équivoque, il s'embarqua pour Dar-es-Salam, laissant à Kionga une garde du pavillon commandée par un officier et composée de quelques dizaines de soldats.

Cette nouvelle violence, ce suprême argument, donnait un aspect nouveau et plus grave aux négociations diplomatiques qui, dès 1892, avaient été entreprises entre le Portugal et l'Allemagne concernant les limites du protectorat allemand de l'Afrique orientale et de la province de Mozambique, limites déjà parfaitement définies par la *déclaration du 30 décembre 1886* et le *mémorandum du 20 septembre 1887*.

L'Allemagne, cependant, suivant sa politique coloniale, c'est-à-dire tâchant d'élargir ses domaines aux dépens des Etats voisins moins forts, se préparait à passer outre aux droits du Portugal

garantis par les traités. Le gouvernement portugais protesta contre les faits et en appela en dernière instance à une médiation, selon l'article 12 de la Conférence de Berlin, ou à un arbitrage. Les négociations se poursuivirent et comme l'Allemagne ne pouvait contester nos anciens droits au regard des traités, elle prétendit tourner la question, accusa le Portugal de permettre la contrebande des armes à feu et d'explosifs à travers les frontières de Kionga et lui reprocha de ne pas réprimer efficacement le commerce des esclaves...

Le gouvernement portugais n'eut pas de peine à réfuter cette déloyale argumentation, mais la chancellerie allemande fit la sourde oreille.

Suprême argument, le ministère des affaires étrangères à Berlin fit savoir que le chancelier était un militaire doué d'un caractère ferme, que sa conduite était juste et droite et que ses résolutions ne pouvaient être modifiées.

Dans ces conditions, le gouvernement portugais, craignant des actes de violence, déjà esquissés à la suite de la discussion, vendit à l'Allemagne les terrains en litige, dès la mer à Rovuma jusqu'au parallèle 10,40. Le 4 septembre 1894 furent échangées entre les deux pays les notes définitives relatives à la question de Kionga. Il y a vingt-deux ans déjà, la doctrine allemande considérait les traités internationaux comme des chiffons de papier...

Le 11 avril écoulé, le président de la République portugaise recevait une dépêche télégraphique de Mozambique lui communiquant que la colonne d'opérations expéditionnaire avait occupé Kionga et vengé l'affront allemand de 1894. Les Allemands s'étant ressaisis, revinrent à la charge et attaquèrent, le 8 mai, notre poste de Nhica, au bord du Rovuma ; mais ils ont été refoulés en désordre. Tout le long de la frontière il y a eu une canonnade intermittente. Le 12, ils attaquent de nouveau Nhica, s'approchant jusqu'à cinquante mètres de nos troupes. Ils furent refoulés encore une fois avec des pertes sensibles.

Le 21, les contingents de débarquement de notre croiseur *Adamastor* et d'une canonnière prirent l'offensive ; ils ont remonté le fleuve Kohume et attaqué les positions allemandes de la rive gauche jusqu'à la *feitoria* au nord-est de Namoca. Les fortifications allemandes et les hameaux indigènes ont été brûlés et la *feitoria* occupée presque sans résistance.

Les opérations se poursuivent et nos forces expéditionnaires cheminent de victoire en victoire.

Toute la région occupée par nos braves soldats et matelots est abondante en plantes oléagineuses, en gisements de charbon, en ivoire, cire, coton et café.

Au point de vue stratégique, les faits d'armes des troupes portugaises ont conduit, d'une part, à l'occupation des territoires qui nous avaient été séquestrés jadis de force et marquent, d'autre part, une juste protestation contre une puissante nation qui nous a déclaré la guerre, qui prétend dominer le monde par la force substituée au droit et se propose d'annihiler et d'accaparer les petits Etats, fiers et joyeux de leur indépendance.

CHRONIQUE INTERNATIONALE

La situation militaire faite à la Suisse par la note allemande. — Encore la neutralité et la souveraineté. — Les deux thèses allemande et alliée. — La conclusion pour la Suisse.

La note allemande à la Suisse a remis sur le tapis la question des rapports entre Etats belligérants et Etats neutres. En ce qui concerne la Suisse, notamment, elle ressuscite le conflit toujours latent pendant une guerre entre la neutralité et la souveraineté de l'Etat. La note allemande nous informe que si nous ne fournissons pas à l'Allemagne en compensation des charbons et des fers qu'elle nous livre diverses marchandises que les pays alliés laissent entrer chez nous, elle suspendra ses livraisons. D'autre part, les alliés nous font savoir qu'ils continueront à laisser passage à toutes les denrées que nous pourrions désirer, mais à la condition qu'elles servent à notre usage exclusif. Nous voilà donc entre deux feux, et obligés de renoncer à laisser partir des vivres dont nous avons besoin si nous voulons du charbon et du fer, ou au charbon et au fer qui nous sont nécessaires si nous voulons manger!

Mais les traités ? dira-t-on. Parfaitement. Cette question élémentaire pose d'emblée le conflit entre la neutralité et la souveraineté dans toute son acuité. Elle montre que le problème n'est pas aussi simple que le voient des esprits bien intentionnés pour lesquels rester neutre envers et contre tous est l'alpha et l'omega de la science politique dans la Confédération suisse et l'unique et supérieur devoir du citoyen. Les traités nous garantissent ici du blé là du charbon, deux denrées qui nous sont également indispensables. Or, Alliés et Allemands nous posent des conditions opposées et inconciliables pour nous les livrer, c'est-à-dire pour respecter les traités que nous avons, pendant la paix, conclus avec eux. Il faut bien que nous décidions quelque chose et que le souci de notre souveraineté nous dicte un choix.

Assurément, nous pouvons choisir de rester neutres quand même, précisément en vertu de notre volonté souveraine. Mais il

nous faut alors consentir vis-à-vis des autres à ce qu'ils continuent à violer les traités, et vis-à-vis de nous mêmes ou à mourir de faim faute de vivres si nous nous résolvons à passer sous les fourches caudines du gouvernement impérial, ou à périr de froid faute de charbon si nous nous y refusons. Que décidera notre souveraineté ?

Voilà donc établi par un cas concret cette vérité affirmée par les chroniques suisses de 1915 que la neutralité est un élément de gouvernement subordonné à la souveraineté, aussi bien chez les Etats à neutralité dite perpétuelle que chez tout autre. La note allemande autorise à renvoyer le lecteur notamment à la chronique suisse de mars 1915 qui a exposé que la neutralité n'était pas une solution universelle, mais un moyen dont l'Etat se sert pour exister s'il lui garantit l'existence mieux qu'un autre, et qu'il répudie s'il ne la lui garantit pas. Il faut d'abord être indépendant de ses résolutions, ce qui signifie du choix de ses moyens d'existence. La neutralité n'intervient qu'en seconde ligne, c'est-à-dire dans la liste des moyens.

Une des erreurs de la Grèce a été précisément de ne pas savoir fixer son choix. Divisée d'opinions comme nous l'avons été en Suisse, et comme nous le sommes encore un peu, tiraillée entre les arrière-pensées de son souverain influencé par les milieux impérialistes et militaires allemands, et les tendances du ministre Venizelos et des éléments libéraux de la nation, soucieuse surtout d'éviter la guerre à n'importe quel prix pour rester neutre, la Grèce a cru trouver la suprême habileté politique en feignant de contenter tout le monde. Pour rester en équilibre elle a cédé un peu de sa souveraineté à celui-là en compensation de qu'elle avait cédé à celui-ci, si bien qu'aujourd'hui elle n'est plus ni neutre ni souveraine. Son territoire sert aux opérations militaires des deux belligérants dont le plus apte à se garer a pris des gages en s'emparant de la direction du gouvernement.

Il est clair que nous nous appliquerons en Suisse à éviter les erreurs de la Grèce. Nous voulons rester neutres tant que nous le pourrons, pour des motifs traditionnels et d'intérêts supérieurs, mais jusqu'au souci de notre honneur, de notre existence et de notre souveraineté exclusivement.

La conséquence logique de cette volonté et de ce souci est de nous imposer une ligne de conduite, soit un choix, dans le cas où les circonstances provoquées par la note allemande nous contraindraient à sortir de la neutralité. Contre qui marcherions-nous ? Contre ceux qui nous refusent le charbon ou contre ceux qui retiendraient nos blés ? Voyons d'abord ce qu'ils nous disent les uns et les autres.

— Nous sommes désireux de vous faciliter le plus qu'il nous est possible, déclarent les Alliés, et de respecter votre commerce dans toute la mesure où nos intérêts militaires n'auront pas à en souffrir. A cet effet, nous laisserons entrer chez vous tout ce dont vous aurez besoin pour votre usage, mais rien de ce qui servirait au ravitaillement de nos ennemis.

— Cette condition est contraire à nos traités de commerce, répondons-nous.

— C'est vrai, répliquent les Alliés, mais nous sommes obligés de considérer avant tout notre victoire et à maintenir notre blocus de l'Allemagne. Quand on assiège une ville, on ne laisse rien passer à travers les lignes assiégeantes ; les traités sont sans vigueur à ce moment-là et dominés par le droit de la guerre. Aujourd'hui c'est toute l'Allemagne que nous assiégeons ; rien ne doit passer.

Que disent maintenant les Allemands ? Ils nous disent : Vous avez besoin de fer et de charbon que vous ne produisez pas, et nous avons besoin de diverses marchandises que vous ne produisez pas davantage, mais que les Alliés laissent entrer chez vous pour votre usage. Livrez-nous ces marchandises sinon vous n'aurez plus ni fer ni charbon.

— Cette condition est contraire à nos traités de commerce, répondons-nous de nouveau.

— C'est vrai ; mais nécessité ne connaît pas de lois. Obligez nos ennemis à lever le blocus en se servant de votre intermédiaire ou tant pis pour vous ; vous subirez les conséquences de votre manque de complaisance.

Voilà, en opposition les thèses allemande et alliée. S'il faut prendre parti, laquelle des deux violations de traités nous engagera-t-elle avec le plus de raison à déclarer la guerre au violateur ?

Cela dépendra de l'importance que nous attribuerons au manque d'égards dont elles nous conduiraient à nous plaindre. Cela dépendra aussi et notamment, puisque notre désir essentiel a été jusqu'à présent de rester fidèles à nos devoirs de neutralité, du point jusqu'auquel les prétentions des deux camps nous éloignent le plus de cette politique.

Au point de vue des égards, on relève une différence. Les Alliés entendent ne rien nous enlever qui soit nécessaire à notre existence. Les Allemands n'hésitent pas à nous menacer de nous priver du nécessaire. Les Alliés nous disent : nous vous livrerons pour vos besoins, à la seule condition que vous ne livriez pas à nos ennemis. Les Allemands nous disent : nous vous livrerons pour vos besoins non seulement à la condition que vous ne livriez pas à nos ennemis, mais à celle que vous nous livrerez ce qu'ils vous livrent.

On remarque bien ainsi la différence des statuts européens mis en présence par la guerre. Le statut allié dit : chaque Etat, petit ou grand, est l'égal des autres en souveraineté ; chacun a le droit de vivre sa propre vie. Le statut germanique dit : un Etat peut vivre dans la mesure où sa vie sert à celle de l'Empire allemand. Sa souveraineté est subordonnée à celle de l'Empire.

Au regard de notre politique de neutralité, les deux thèses aboutissent aux conclusions suivantes. Thèse alliée : nous ne vous demandons pas de prendre parti contre l'Allemagne, nous vous demandons seulement de ne pas la servir de nos moyens. Thèse allemande : nous vous demandons de prendre parti contre les Alliés en nous procurant leurs moyens.

Ces constatations tranchent assurément la question posée. On doit même aller plus loin. Les Alliés se défendent à notre endroit de toute intention inamicale ; ils entendent ménager nos difficultés. Les Allemands adoptent l'attitude contraire. Comme l'écrit très justement M. G. Wagnière dans le *Journal de Genève* du 6 juillet :

« En annonçant qu'elle peut nous priver de charbon et en empêchant la Belgique, Etat indépendant, avec lequel nous sommes liés par un traité de commerce, de nous vendre ce combustible, l'Allemagne nous menace d'un acte de guerre. Il faut qu'elle sache que nous le considérons comme tel. Nous ne demandons pas des gestes belliqueux à notre autorité, mais des paroles claires. »

Aux arguments tirés du fait de la note allemande, s'ajoutent des arguments d'un ordre plus général. Les Alliés devraient renier tous leurs principes pour commettre vis-à-vis de la Suisse un acte qui l'obligeât à prendre les armes contre eux ; et la Suisse de son côté devrait renier tous les siens et elle-même, pour accorder son appui à un gouvernement dont l'impérialisme est une menace constante pour la raison d'être helvétique. En 1798, la Confédération suisse s'est défendue contre l'hégémonie des Jacobins qui étaient les pangermanistes d'alors. Elle s'est d'ailleurs défendue très mal. On a le droit de souhaiter et de croire qu'elle se défendrait mieux aujourd'hui.

En résumé, la note allemande conduit aux conclusions suivantes : négociations pour le maintien de notre neutralité traditionnelle dans toute la mesure compatible avec notre dignité et nos intérêts vitaux ; subsidiairement, si la Suisse est obligée de renoncer à sa neutralité et de prendre parti, décision contre l'Allemagne.

F. FEYLER.